AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1002
FR0000121501-FS0591

21 juin 2019

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 juin 2019, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2019, indirectement, les seuils de 10% et 15% des droits de vote de la société PEUGEOT S.A. et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Lion Participations SAS[1] et Bpifrance Participations[2], 110 622 220 actions PEUGEOT S.A. représentant 221 243 440 droits de vote, soit 12,23% du capital et 17,58% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	-	0	-
Lion Participations SAS[1]	110 622 220	12,23	221 242 440	17,58
Bpifrance Participations	1 000	ns	1 000	ns
Total CDC	**110 622 220**	**12,23**	**221 243 440**	**17,58**

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, la société Lions Participations SAS a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L233-7 VII du code de commerce la Caisse des dépôts et consignations déclare que, pour les six mois à venir, les intentions de Lion Participations, société dont elle détient indirectement le contrôle au travers de la société Bpifrance Participations, elle-même détenue par Bpifrance SA, sont les suivantes :

Le franchissement de seuils de 10% et 15% résultent de l'acquisition de droits de vote double et n'a pas nécessité de financement.

- Lion Participations agit seule ;
- Lion Participations n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;

[1] Détenue à 100% par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[3] Sur la base d'un capital composé de 904 828 213 actions représentant 1 258 388 915 droits de vote (compte tenu de l'attribution de droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Lion Participations n'envisage pas de prendre le contrôle de la société PEUGEOT S.A. ;
- Lion Participations entend continuer à accompagner la société PEUGEOT S.A. dans le cadre de son développement mais n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Lion Participations n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Lion Participations n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société PEUGEOT S.A autre que les 1 000 actions prêtées à Bpifrance Participations ;
- Lion Participations n'envisage pas de demander la nomination de nouveaux membres ou censeurs au conseil de surveillance de PEUGEOT S.A.

La Caisse des dépôts et consignations déclare enfin que, malgré la présomption de l'article L. 233-10, 2° et 3° du code de commerce, elle n'agit pas de concert, ni avec Lions Participations SAS, ni avec Bpifrance Participations, ni avec Bpifrance SA, ni avec l'EPIC Bpifrance. »
